

que, surtout depuis le fin de la guerre avec la Grande-Bretagne, le gouvernement américain a suivi rigoureusement.

C'est précisément cette sage prévoyance, exaltée par Daniel Webster dans le cas des Etats-Unis, qui a inspiré à Cartier et à ses collègues la politique d'armements militaires, qui dans leur pensée, impliquait également l'organisation d'un service naval.

Aux yeux de ces hommes d'Etat, l'avenir du Canada paraissait aussi brillant que celui de la république américaine, et c'est la claire vision des hautes destinées de notre pays qui les engageait à donner à sa vie économique et à son évolution nationale les garanties d'indépendance et de sécurité adoptées par le grand pays qui lui servait d'exemple et d'émule.

Il ne leur venait pas à l'esprit que la protection de l'Angleterre qu'ils escomptaient, du reste, dans une large mesure, pût les dispenser de participer à la défense d'un territoire aussi vaste et aussi exposé que le Canada aux attaques de l'ennemi, et d'accord avec l'opinion publique, ils estimaient que le meilleur moyen d'assurer l'efficacité de la puissance protectrice de la mère patrie, était d'y contribuer dans la mesure des ressources du pays.

C'est dans de pareilles conditions et grâce à elles que, depuis cette époque, le Canada a pu franchir les étapes de son développement et atteindre le degré de progrès et de puissance économique qu'il possède maintenant.

Si les résultats heureux de la politique de Cartier ne nous permettent pas aujourd'hui de contester le principe et la sagesse de cette politique, il convient, cependant, d'examiner si le temps n'est pas arrivé d'en compléter l'exécution par l'adoption d'un programme naval, adapté à la situation actuelle de notre pays. Et j'en arrive à cette partie de ma thèse, où je me propose d'indiquer brièvement comment et pourquoi le programme naval du Gouvernement n'est que le développement logique et opportun de la politique traditionnelle de nos pouvoirs publics en matière de défense nationale. Les partisans du *statu quo* ou de l'abstentionisme en matière de défense navale oublient, ou paraissent oublier que, des deux côtés, dans la mère patrie et au Canada, les choses ont joliment marché depuis 1868. et que dans chaque pays il s'est opéré des transformations qui exigent des modifications à notre politique de défense. Il est évident qu'en Canada nous sommes loin du point où nous étions lors de l'établissement de la Confédération et de l'organisation de notre système de milice.

L'accroissement considérable de la population du Canada, la mise en valeur de son territoire, l'expansion merveilleuse de son commerce et de ses industries, le développement de ses voies de transport et l'importance de ses ports maritimes menacent de faire de notre pays un compétiteur sé-

M. RIVET.

rieux dans le champ économique où s'exerce l'activité mondiale.

Après avoir longtemps vécu, replié sur lui-même, afin de mieux prendre son essor, le Canada est en train de s'épandre au dehors et de rechercher des débouchés à son industrie et à son commerce.

L'attention d'abord sympathique portée par les autres peuples à la naissance de ce nouveau compétiteur mondial, se convertit peu à peu en méfiance pour devenir bientôt une agressive rivalité.

Dans cette nouvelle situation qui s'accroît rapidement, le Canada se doit à lui-même et doit à la mère patrie qui a veillé sur son développement de protéger aussi efficacement que le permettent ses ressources, non seulement les parties vitales de son organisme économique, mais encore les échanges de son commerce et de ses industries.

En dépit de la ridicule prétention que le Canada n'a pas de commerce extérieur à protéger, sous prétexte que ses bâtiments de commerce sont enregistrés à l'amirauté anglaise, ces navires sont bel et bien des navires canadiens, transportant des marchandises canadiennes et ayant droit à la protection de notre pays.

Advenant l'indépendance du Canada, ces bâtiments n'en resteront pas moins attachés à nos ports et n'en continueront pas moins à porter sur toutes les mers les produits et la richesse de notre pays.

Dans ces conditions, n'est-il pas évident que les exigences de la défense nationale se sont accrues considérablement et si nous n'y souscrivons pas nous-mêmes, il faudra demander à l'Angleterre ou aux Etats-Unis de le faire pour nous.

On a vu qu'il est impossible d'escompter la protection des Etats-Unis parce que cette protection serait ou illusoire ou trop onéreuse et préjudiciable à notre liberté d'action, à l'intégrité de notre territoire et à notre dignité nationale. La mère patrie peut-elle nous défendre efficacement? ... Avons-nous le droit de le lui demander?

A cet égard, il me sera permis de rappeler que pendant que s'accomplissait ici l'œuvre d'expansion nationale, il se faisait en Angleterre une évolution dans les conditions de la défense navale.

Cette évolution n'a pas été tant le fait de la volonté de l'Angleterre que le résultat des circonstances de l'équilibre européen.

Depuis 1867, toute une situation nouvelle a surgi en Europe. La guerre franco-prussienne, la naissance de l'empire allemand, la formation de la Triplice, l'expansion agressive de l'Allemagne ont obligé les autres nations européennes de modifier leurs alliances et d'accroître leurs armements d'une façon anormale. De cette situation est né le militarisme qui écrase l'Europe.

Pour maintenir sa suprématie maritime et être fidèle à ses alliances, l'Angleterre a